

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE  
L'ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE DE MONTRICHER-ALBANNE**

Nombre de membres du bureau : 06  
En exercice : 06  
Présents : 06  
Absent : 00  
Procuration : 00  
Suffrages exprimés : 06  
VOTES : Contre 00 Pour 06

**SEANCE DU 26 FEVRIER 2011**

**OBJET : MISE EN CONFORMITE DES STATUTS DE L'ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE**

---

Le Président expose à l'Assemblée que le quorum n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 janvier 2011, la nouvelle assemblée délibérative convoquée le 26 février 2011 doit approuver les statuts conformément à l'ordonnance du 01 juillet 2004 - article 60 et à son décret d'application du 03 mai 2006 - article 102.

**L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE,**

après en avoir délibéré,

- ✓ **DÉCIDE** d'approuver à l'unanimité la mise en conformité des statuts régissant les Associations Foncières Pastorales conformément à l'ordonnance du 01 juillet 2004 - article 60 et à son décret d'application du 03 mai 2006 - article 102 à compter de son dépôt à la Préfecture.

Le Président,

